

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

éclamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0021504

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5044 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KERDOUEN NATHAN Date de naissance : 2/06/63

Adresse : KERDOUEN@GMAIL.COM

Tél. : 06.61.19.38.76 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ABERCHANE Age : 19/01/71

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Corrective optique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/07/19	GS		300	DR. Rachid ZAFAD Ophthalmo Opticien Angle Rue Med Bahloul et Avenue Quartier palmiers - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MIMOSA OPTIC SAHRI JOUTEY Selma Opticienne et Oftométriste 15, Allée des Mimosas Ain Seba Casablanca 257234247	21/07/19	41200,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

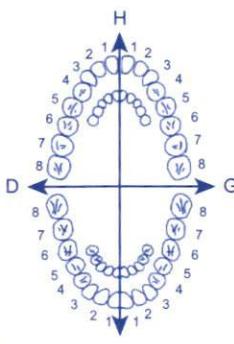
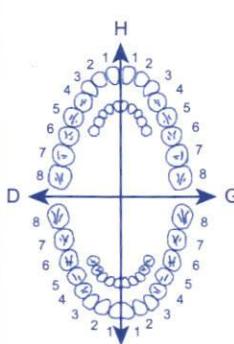
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux									
													
													
O.D.F PROTHESES DENTAIRES													
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				COEFFICIENT DES TRAVAUX									
<table border="0"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	
H	25533412	21433552											
D	00000000	00000000											
B	35533411	11433553											
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				MONTANTS DES SOINS									
				DATE DU DEVIS									
				DATE DE L'EXECUTION									
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E									

CLINIQUE AL MADINA
Centre d'Ophtalmologie
Docteur Rachid ZAFAD
Ophtalmologiste
Diplômé de la faculté de Médecine de Paris VII
Chirurgie Vitréo - rétinienne



مصحة المدينة
مركز أمراض وجراحة العيون
الدكتور رشيد زفاص
إختصاصي في طب العيون
خريج كلية الطب بباريس
جراحة الجسم الزجاجي والشبكي

ORDONNANCE

01 juillet 2019

Mme ABERCHANE Leila

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets

VL :

OD = - 0.25 (- 1.25 à 80°)

OG = (- 0.50 à 70°)

VP :

ODG = Add : + 1.25

MINOSA OPTIC
TAHRI JOUTEY Selma
Opticienne - Optométriste
36, Allée des Mimosa Aïn Sebaa
T. 0522 34 34 75 - Casablanca

Dr. Rachid ZAFAD
Ophtalmologiste
Angle Rue Med Bahi et Rue Mansard
Quartier Palmiers - Casablanca

MIMOSA OPTIC

LOT AZZOHOR, ALLEE DES MIMOSAS, N 36
AIN SEBAA, CASABLANCA
Tél : 0522.34.34.75

FACTURE

FACTURE N° : **277/2019**

CLIENT : **ABARCHANE LEILA**

DATE FACTURE : **03/09/2019**

DESIGNATION		PRIX TTC
<u>Montures</u> : 1	OPTIQUE	1 300,00 DH
<u>Verres</u> :	<u>OG1</u> VARILUX CONFORT 1.5 PREVANCIA	1 700,00 DH
	<u>OD1</u> VARILUX CONFORT 1.5 PREVANCIA	1 700,00 DH
<u>Nomenclatures</u> :	OD : -0.25 (-1.25 à 80°) , Add = +1.25 ,Prisme = +0.00	
	OG : +0.00 (-0.50 à 70°) , Add = +1.25 ,Prisme = +0.00	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

QUATRE MILLE SEPT CENTS DIRHAMS

PAYE PAR CHEQUE

MIMOSA OPTIC
LAHRI / DUTEY Selma
Opticienne / Ophtalmométriste
16, Allée des Mimosas Ain Sebaâ
T 0522 38 34 75 - Casablanca

Total TTC : 4 700.00 DH

Total HT : 3 916,67 DH

TVA 20% : 783.33 DH

Frais de Timbres :

Montant Total Payé :

000428477000020

095006847



R.C: 400214 IF: 40459559 Patente: 31502188 ICE: 000428477000020
Adresse: LOT AZZOHOR, ALLEE DES MIMOSAS, N 36 AIN SEBAA. CASABLANCA TÉL : 0522 34 34 75